



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2019-09-002

PUBLIÉ LE 4 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2019-09-04-001 - Arrêté donnant délégation de signature à M. Bruno DALLES,  
directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du  
département du Loiret (2 pages)

Page 3

# PREFECTURE DU CHER

18-2019-09-04-001

Arrêté donnant délégation de signature à M. Bruno  
DALLES, directeur régional des finances publiques de la  
région Centre-Val de Loire et du département du Loiret

*Arrêté donnant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances  
publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret*



PRÉFÈTE DU CHER

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté

**ARRÊTÉ n°2019-1110**  
**donnant délégation de signature**  
**à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques**  
**de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret**

La Préfète du Cher,  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2331-1 et R. 2331-6;

Vu l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 9 août 2017 nommant Mme Catherine FERRIER, préfète du Cher ;

Vu le décret du 29 août 2019 portant nomination de M. Bruno DALLES, magistrat hors hiérarchie de l'ordre judiciaire, détaché dans le grade d'administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Sur la proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Cher ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Cher.

**Article 2** : M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom de la Préfète du Cher, par arrêté de délégation qui devra lui être transmis aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3** : La secrétaire générale de la préfecture du Cher et le directeur régional des finances publiques de la région Centre – Val de Loire et du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Bourges, le 04 septembre 2019

La Préfète

Signé : Catherine FERRIER